

# Budget 2017

**Municipalité de Val-Morin  
Salle du conseil  
20 décembre 2016**



# Plan de la présentation

- **Revenus 2017**
- **Dépenses 2017**
- **Fardeau du contribuable - évolution**
- **Principes directeurs du cadre budgétaire 2013-2017**
- **Période de questions**

# REVENUS 2016



<b>Revenus</b>				
	2017	2016	Variation	
			\$	%
<b>REVENUS</b>				
Taxes et tarifications	5 537 499	5 341 049	196 450	3,5%
Compensations tenant lieu de taxes	37 200	37 200	0	0,0%
Transferts	577 637	551 084	26 553	4,6%
Services rendus	117 669	123 505	-5 836	-5,0%
Imposition de droits	176 500	176 500	0	0,0%
Amendes et pénalités	22 000	20 000	2 000	9,1%
Intérêts	95 000	80 000	15 000	15,8%
Autres revenus	30 800	20 700	10 100	32,8%
<b>Total revenus</b>	<b>6 594 305</b>	<b>6 350 038</b>	<b>244 267</b>	<b>3,7%</b>
<b>AFFECTATIONS</b>				
Solde disponible des règlements d'emprunt fermés	0	117 800	-117 800	
Autres affectations	20 267	0	20 267	100,0%
<b>Total affectations</b>	<b>20 267</b>	<b>117 800</b>	<b>-97 533</b>	<b>-481,2%</b>
<b>TOTAL REVENUS ET AFFECTATIONS</b>	<b>6 614 572</b>	<b>6 467 838</b>	<b>146 734</b>	<b>2,2%</b>

## FAITS SAILLANTS - REVENUS

- Revenus totaux de 6,6 M \$ par rapport à 6,3 M \$ en 2016 soit une augmentation de 3,5 %
- La richesse foncière passe de 453 M \$ à 466 M \$ soit une augmentation de 2,7 %
- Les revenus de taxes passent de 5,3 M \$ à 5,5 M \$ soit une augmentation de 3,5 %
- Les taxes provenant des contribuables représentent 84 % des revenus de la municipalité

# DÉPENSES 2016

## Charges par fonction – 27 % du budget (1,8 M \$) est consacré au service de la dette

Charges par fonction					
	2017	2016	Variation		
			\$	%	
<b>CHARGES</b>					
Administration générale	881 037	851 478	29 559	3,4%	
Sécurité publique	688 073	586 508	101 565	14,8%	
Transport	1 608 559	1 590 455	18 104	1,1%	
Hygiène du milieu	639 300	674 845	-35 545	-5,6%	
Urbanisme	206 061	210 347	-4 286	-2,1%	
Loisirs et culture	646 134	645 491	643	0,1%	
Frais de financement	410 590	410 454	136	0,0%	
<b>Total charges</b>	<b>5 079 754</b>	<b>4 969 578</b>	<b>110 176</b>	<b>2,2%</b>	
<b>AFFECTATIONS</b>					
Remboursement de la dette à long terme	1 386 970	1 362 066	24 904	1,8%	
Remboursement du fonds de roulement	147 848	136 194	11 654	7,9%	
<b>Total affectations</b>	<b>1 534 818</b>	<b>1 498 260</b>	<b>36 558</b>	<b>2,4%</b>	
<b>TOTAL CHARGES ET AFFECTATION</b>	<b>6 614 572</b>	<b>6 467 838</b>	<b>146 734</b>	<b>2,2%</b>	
<b>Excédent de l'exercice (revenus - charges)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

## FAIT SAILLANTS – CHARGES PAR OBJET

- Transfert des pompiers vers la Régie de l'incendie – impact sur la masse salariale et sur la contribution à des organismes

Charges par objet				
	2017	2016	Variation (2017/2016)	
			\$	%
<b>CHARGES</b>				
Rémunération	1 439 234	1 518 079	-78 845	-5,5%
Charges sociales	340 907	339 066	1 841	0,5%
Biens et services	1 892 065	1 979 375	-87 310	-4,6%
Frais de financement	410 590	410 454	136	0,0%
Contribution à des organismes	959 833	665 709	294 124	30,6%
Autres	37 125	56 895	-19 770	-53,3%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5 079 754</b>	<b>4 969 578</b>	<b>110 176</b>	<b>2,2%</b>



## FAITS SAILLANTS - DÉPENSES

- **Dépenses totales de 5,1 M \$ par rapport à 5,0 M \$ en 2016 soit une augmentation de 2,2 %**
- **Une partie de la masse salariale est transférée à la RIDM**
- **Les frais de financement de la dette reste inchangés en raison de meilleurs taux d'intérêt en 2016 lors du refinancement d'une partie importante de la dette**
- **La contribution à la MRC et à la RIDM est de 673 846 \$ en 2017 par rapport à 456 826 \$ en 2016, année sans RIDM**
- **La contribution aux autres organismes est de 285 987 \$ par rapport à 275 150 \$ en 2016.**

# FARDEAU DU CONTRIBUABLE

**Le montant de taxes payées par un contribuable possédant une maison de 200 000 \$ a augmenté de 57 \$ sur 5 ans soit une augmentation annuelle moyenne de 2,6 % par rapport à une inflation de 6,4 % pendant la même période.**

	2013	2014	2015	2016	2017
TAXES POUR UNE RÉSIDENCE DE 200 000 \$ SANS SERVICES	2 154 \$	2 169 \$	2 107 \$	2 153 \$	2 211 \$
% AUGMENTATION (DIMINUTION) ANNUELLE DE TAXES		0,73%	-2,88%	2,20%	2,66%
AUGMENTATION DES TAXES - PÉRIODE 2014-2017	2,64%				
INFLATION PÉRIODE 2014-2017	6,37%				
ECART	56,94 \$				
TAXES POUR UNE RÉSIDENCE DE 200 000 \$ AVEC AQUEDUC	2 400 \$	2 420 \$	2 338 \$	2 405 \$	2 462 \$
% AUGMENTATION (DIMINUTION) ANNUELLE DE TAXES		0,86%	-3,39%	2,85%	2,36%
AUGMENTATION DES TAXES - PÉRIODE 2014-2017	2,58%				
INFLATION PRÉRIODE 2014-2017	6,37%				
ECART	61,94 \$				
IPC (GRAND MONTRÉAL) (Indice 2002 = 100 - Prévission 2017 BNC)	120,4	123,2	124,9	126,3	128,1
INFLATION PÉRIODE 2014-2017	6,37%				

# Revenus spéciaux

- Un don spécial de 28 000 \$ est consenti par le maire et des conseillers afin d'aider au financement d'activités culturelles, d'animation et d'embellissement du centre du village, de sports-loisirs, de contrôle de la qualité des eaux de baignades au lac Raymond et de recherche et de développement.
- Ces activités font tous partie des tâches à accomplir pour concrétiser la vision de développement de Val-Morin, pour que notre municipalité devienne "Un espace de vie au naturel"

# ENJEUX ACTUELS ET STRATÉGIES

- **Toute stratégie de développement doit composer avec une marge de manœuvre financière limitée de la Municipalité.**
- **Le conseil se doit de prendre les bonnes décisions. Les comités consultatifs créés en 2014 et composés d'experts de divers domaines sauront appuyer le conseil dans sa prise de décision.**
- **La mise en place des décisions du conseil s'appuiera sur des orientations et des programmes précis mis en œuvre par des employés municipaux compétents, appuyés par des groupes de bénévoles motivés et fiers de Val-Morin.**
- **Les années à venir sont cruciales pour le développement de Val-Morin en raison d'importants travaux d'infrastructures pour i) le traitement des eaux usées ii) la mise en place de collecteurs qui assureront le développement économique et urbain du village de Val-Morin, du Domaine Val-Morin et de Belle-Neige dans le respect des principes du développement durable. D'importantes contributions financières seront consenties par les 2 niveaux de gouvernement pour financer jusqu'à 83 % du coût de ces travaux. Il importe d'harmoniser ces développements avec une croissance juste et modérée du fardeau fiscal de nos contribuables, comme nous l'avons fait par le passé.**

**PRINCIPES DIRECTEURS  
CADRE BUDGÉTAIRE  
2013-2017**



# CADRE BUDGÉTAIRE – PRINCIPES DIRECTEURS

- **Le cadre budgétaire sur lequel la stratégie de développement de notre municipalité s'appuiera est établi en fonction des principes directeurs suivants:**
  - **Mise en place d'un cadre fiscal compétitif par une diminution progressive de la dette, une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et un taux de taxation compétitif**
    - **La croissance des dépenses est sous contrôle**
    - **Les augmentations moyennes de taxes sont égales ou légèrement au-dessus du taux d'inflation**
  - **Développement harmonieux du noyau villageois par sa densification**

# CADRE BUDGÉTAIRE – PRINCIPES DIRECTEURS

- Appui aux initiatives de développement par un partage équitable du risque financier entre la Municipalité et le promoteur
  - Renforcement de la Corporation du Théâtre du Marais, création d'une fondation et gestion rigoureuse de la Société du parc régional Val-David/Val-Morin, secteur Far Hills
- Définition et mise en place d'une stratégie de développement à long terme de la Municipalité
- Politique d'immobilisations définie en fonction des priorités de développement et qui aura une incidence directe sur l'augmentation des revenus de la Municipalité